

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : Le mercredi 14 octobre 2026

Informations générales

Prénom : Anthony
Nom : Vachon
Numéro de dossier : R-4354-2026
Courriel : avachon@igua.ca

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Déterminants d'allocation des coûts

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : L'intervention de l'ACIG aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice de gaz naturel auprès de la Régie relativement au choix et à la définition des déterminants d'allocation des coûts de distribution, notamment la demande journalière maximale.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'ACIG entend examiner la justification des déterminants retenus, la prise en compte des profils de consommation industriels et la pertinence éventuelle de critères complémentaires. À la suite de l'analyse de la preuve d'Énergir et de ses réponses aux demandes de renseignements, l'ACIG formulera, le cas échéant, des recommandations à la Régie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : À ce stade, l'ACIG entend faire valoir sa position au moyen de demandes de renseignements, d'une preuve écrite et de témoins ordinaires. Elle n'envisage pas pour l'instant de témoin expert, mais se réserve la possibilité de présenter sa preuve par tout moyen approprié.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Sans objet à ce stade.

Sujet no. 2

Sujet : Méthodologie d'allocation des coûts

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : L'intervention de l'ACIG aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice de gaz naturel auprès de la Régie relativement au passage à une allocation des coûts client par client.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'ACIG entend examiner la méthodologie, les données, les hypothèses et les paramètres utilisés pour établir les coûts alloués individuellement, ainsi que leur application à la clientèle industrielle. À la suite de l'analyse de la preuve d'Énergir et de ses réponses aux demandes de renseignements, l'ACIG formulera, le cas échéant, des recommandations à la Régie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : À ce stade, l'ACIG entend faire valoir sa position au moyen de demandes de renseignements, d'une preuve écrite et de témoins ordinaires. Elle n'envisage pas pour l'instant de témoin expert, mais se réserve la possibilité de présenter sa preuve par tout moyen approprié.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Sans objet à ce stade.

Sujet no. 3

Sujet : Critères de segmentation

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : L'intervention de l'ACIG aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice de gaz naturel auprès de la Régie relativement à la segmentation proposée en cinq segments.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'ACIG entend examiner les critères et les seuils retenus, les méthodes d'optimisation et les hypothèses qui sous-tendent la segmentation proposée. Elle s'intéressera également à la prise en compte des caractéristiques de la clientèle industrielle dans les regroupements envisagés. À la suite de l'analyse de la preuve d'Énergir et de ses réponses aux demandes de renseignements, l'ACIG formulera, le cas échéant, des recommandations à la Régie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : À ce stade, l'ACIG entend faire valoir sa position au moyen de demandes de renseignements, d'une preuve écrite et de témoins ordinaires. Elle n'envisage pas pour l'instant de témoin expert, mais se réserve la possibilité de présenter sa preuve par tout moyen approprié.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Sans objet à ce stade.

Sujet no. 4

Sujet : Structure tarifaire théorique

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : L'intervention de l'ACIG aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice de gaz naturel auprès de la Régie relativement aux composantes de frais de base, de capacité et de volume proposées et à leur application à la clientèle industrielle.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'ACIG entend examiner les fondements et la cohérence de la structure tarifaire théorique proposée en lien avec les orientations de la Régie, notamment l'articulation de ses trois composantes et leur application aux profils de consommation industriels. L'ACIG prévoit questionner Énergir sur ce qui est fait ailleurs dans des juridictions comparables. À la suite de l'analyse de la preuve d'Énergir et de ses réponses aux demandes de renseignements, l'ACIG formulera, le cas échéant, des recommandations à la Régie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : À ce stade, l'ACIG entend faire valoir sa position au moyen de demandes de renseignements, d'une preuve écrite et de témoins ordinaires. Elle n'envisage pas pour l'instant de témoin expert, mais se réserve la possibilité de présenter sa preuve par tout moyen approprié.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Sans objet à ce stade.

Sujet no. 5

Sujet : Interfinancement et impacts sur la clientèle industrielle

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : L'intervention de l'ACIG aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice de gaz naturel auprès de la Régie relativement aux effets de la segmentation et de la structure tarifaire théorique proposées sur la clientèle industrielle, ainsi qu'à leur articulation avec le volet B.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'ACIG entend examiner les simulations d'impacts et les transferts de coûts associés à la proposition d'Énergir, ainsi que la portée des résultats du volet A pour la suite du dossier incluant l'identification des contraintes commerciales. Cet examen tiendra compte des enjeux de compétitivité et de prévisibilité tarifaires pour la clientèle industrielle, sans préjuger des tarifs ni des mesures commerciales qui seront examinés au volet B. En effet, l'ACIG veut s'assurer de ne pas être contrainte indûment au cadre théorique sans avoir le bénéfice des modifications qui seront proposées pour la structure finale des tarifs de distribution À la suite de l'analyse de la preuve d'Énergir et de ses réponses aux demandes de renseignements, l'ACIG formulera, le cas échéant, des recommandations à la Régie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : À ce stade, l'ACIG entend faire valoir sa position au moyen de demandes de renseignements, d'une preuve écrite et de témoins ordinaires. Elle n'envisage pas pour l'instant de témoin expert, mais se réserve la possibilité de présenter sa preuve par tout moyen approprié.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Sans objet à ce stade.

Sujet no. 6

Sujet : Service interruptible et flexibilité

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : L'ACIG souhaite faire valoir les intérêts de la clientèle industrielle relativement à la prise en compte du service interruptible et de la flexibilité opérationnelle dans la refonte proposée.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'ACIG entend examiner la prise en compte du service interruptible et des besoins de flexibilité de la clientèle industrielle dans les fondements proposés au volet A, ainsi que leur articulation avec le volet B, sans préjuger des modalités définitives. À la suite de l'analyse de la preuve d'Énergir et de ses réponses aux demandes de renseignements, l'ACIG formulera, le cas échéant, des recommandations à la Régie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : À ce stade, l'ACIG entend faire valoir sa position au moyen de demandes de renseignements, d'une preuve écrite et de témoins ordinaires. Elle n'envisage pas pour l'instant de témoin expert, mais se réserve la possibilité de présenter sa preuve par tout moyen approprié.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Sans objet à ce stade.